126562 - Il n' y a aucun mal à consacrer un jour à la visite des membres de sa famille

question

Ma belle famille et moi-même vivons dans une ville d'Occident. Nous échangeons des visites. Ma femme et ses sœurs ont choisi le samedi pour leurs visites familiales. Je me suis opposé à ce choix, le samedi étant le jour férie des Juifs auxquels nous ne voulons pas ressembler. Ma femme argue que les enfants ne disposent que de deux jours libres , le samedi et le dimanche. Je lui dis pourquoi pas effectuer les visites le vendredi ou alterner le vendredi et le samedi ou un autre jour? Mais elle n'est toujours pas convaincue..J'espère obtenir une réponse de votre éminence. Puisse Allah vous récompenser par le bien. Sachez que ma femme se rend auprès de sa famille quand elle veut, mais elle persiste à aller les voir le samedi en compagnie de ses sœurs.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

D'abord, nous demandons à Allah Très Hautde vous réserver la meilleure récompense pour votre souci de vous éloigner de la pratique des mécréants et pour votre crainte de ressembler à eux. C'est comme ça qu'un croyant doit se comporter; il doit être fier de sa foi islamique et ne pas se contenter d'imiter ceux parmi les Juifs et les Chrétiens qui s'exposent à la colère divine.

Cependant ce que votre femme et ses sœurs font ne comporte aucun inconvénient à notre avis. Il n' y a là rien qui s'apparente à l'imitation interdite, s'il plaît à Allah, parce que le choix du samedi pour les visites n'est pas dû au fait qu'il soit un jour de fête, mais parce que c'est plus commode pour les intéressées et plus adapté à leur situation dans la mesure où le caractère férié du jour permet à tout le monde de participer à la visite.

Cheikh al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: "S'agissant de quelqu'un qui

accomplit un acte en même temps que d'autres sans qu'aucun des acteurs ne soit influencé par l'autre , il est discutable de soupçonner la volonté d'imiter." Iqtidha as-Sirat al-Moustaqim, p.38. Ailleurs, il poursuit: "Il n' y a aucun mal à partager avec eux (Juifs et Chrétiens) une pratique qui n'est reçue d'eux. Mais alors on se prive de l'avantage de se démarquer d'eux. Dans ce cas, la désapprobation ou l'interdiction de la pratique dépend non du fait qu'il s'agisse de les y imiter , mais de la présence d'un argument religieux. Car, la pratique étant perpétuée aussi bien par eux que par nous-mêmes , aucune des deux partie ne mérite mieux que l'autre d'être taxée d'imitatrice.» Iqtidha as-Sirat al-Moustaqim, p.223.

Il résulte des critères qui se dégagent des propos d'Ibn Taymiyya que voilà que le fait pour votre épouse de consacrer le samedi à la visite de ses parents ne compote aucun inconvénient religieux, et ce, pour plusieurs raisons:

1/ La visite des parents est recommandée par notre religion à tout moment. C'est même une tradition du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) perpétuée par les ancêtres pieux partout et toujours. Il n' y a rien de mal à lui réserver un jour , compte tenu des circonstances selon l'avis unanime des ulémas.

2/ Les visites du samedi ne sont pas l'apanagedes Juifs encore moins une pratique reçue d'eux. C'est une pratique commune à tous les humains, sans distinction. La spécificité juive consiste à en faire un jour férié abritant des cérémonies publiques qui lui sont réservées.

Il a été mentionné dans le cadre des réponses données aux questions n° 21694 et 108996 certains critères qui régissent l'imitation interdite.

Du moment qu'elles ne cherchent pas à ressembler aux mécréants et qu'on ne craint pas qu'elles finissent par en nourrir l'intention, il n' y a pas de mal pour elles de consacrer le samedi aux visites, si c'est plus commode et plus approprié pour elles. Al-Boukhari et Mouslim ont rapporté d'après Aboullah ibn Dinar qu'Ibn Omar (P.A.a) se rendait à Qouba chaque samedi et disait avoir vu le Prophète (Bénédiction et salut en faire autant." (al-Boukhari,1193 et Mouslim,1399).

En somme, s'il est plus commode de réserver le samedi aux visites, il n' y a aucun mal à le faire.

Car cela ne comporte apparemment rien de répréhensible. Si les circonstances leur permettent de trouver un autre jour en dehors du week end ou d'alterner les jours de visites, c'est plus prudent et plus éloigné moins suspect et constitue une nette démarcation des fêtes des mécréants.

Allah le sait mieux.